



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DESHARBANT ET ANTIMOUSSE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Benelux nv
Filliersdreef 14
B-9800 Deinze
Belgique

Téléphone : +32-09/311 00 00

Téléfax : +32-09/298 09 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : compo@compo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons, Belgique Téléphone: +32 (0)70 245245
Centre Anti-Poisons, G.D. du Luxembourg Téléphone : (+352) 8002 5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger : /

Mention d'avertissement : /

Mentions de danger : /

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH208
EUH401

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one.
Peut déclencher une réaction allergique.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY
Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Conseils de prudence	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.
		P102	
		Prévention:	
		P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
		Elimination:	
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique	:	Produit phytosanitaire Pesticide Herbicide produit fini
-----------------	---	--

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acide nonanoïque	112-05-0 203-931-2 01-2119529247-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	<= 3,1
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H317 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	<= 0,05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
En cas de contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

En cas de contact avec les yeux : Rincez plusieurs minutes avec précaution à l'eau : En cas de contact avec les yeux. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer . Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin / Obtenir des soins médicaux .

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dans la proximité du feu les gaz toxiques peuvent former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un respirateur à air comprimé équipé d'un masque intégral. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Lunettes de sécurité
Gants de protection



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

Durée de stockage : 2 a

Température de stockage recommandée : 2 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.



DESHORBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide nonanoïque			20 mg/m ³	

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide nonanoïque				58,8 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains
Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.
caoutchouc butyle

Longueur des gants :
Chloroprène

PVC

Remarques : Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide



DESHERBANT ET ANTIMOUSSE READY
Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Couleur	: blanc laiteux
Odeur	: caractéristique
pH	: 4,47, (20 °C) 4,12, Concentration: 10 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: <= 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: >> 100 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: non inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,000061 hPaMéthode: OCDE ligne directrice 104 Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: 0,9958
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 0,8 g/l Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. (20 °C) pH: 5,0 Méthode: OCDE ligne directrice 105
	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,89 (20 °C) pH: 2,38 Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: > 400 °C



DESHORBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 2,4 mPa.s
Propriétés explosives	: Non explosif Méthode: EEC A.14
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle	: 27,01 mN/m, 20 °C
	27,42 mN/m, 40 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec bases.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	----------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Pas de produits à éviter connus.
-------------------	------------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 5,1 mg/l Méthode: Toxicité aiguë par inhalation



DESHERBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: Irritation dermique aiguë/corrosion.
Résultat: non irritant
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritation des yeux
Remarques: L'information fournie est basée sur les données (calculées) de substances similaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 86,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 141 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: semi-statique
Méthode: Espèce Daphnie, test aigu d'immobilisation
Remarques: Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Toxicité pour les algues : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Algue, test d'inhibition de la croissance.
Remarques: Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo trutta (truite commune)): = 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h



DESHERBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): = 2,18 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): = 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	: Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
-----------------	--

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	: Remarques: Une contamination des eaux souterraines est peu probable.
----------	--

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	: Remarques: Non applicable
------------	-----------------------------

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	: Donnée non disponible
---------------------------------------	-------------------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : - Les produits phytosanitaires/biocides conditionnés en emballages destinés à l'utilisateur final grand public, ne sont pas affectés à des classes de risque pour l'eau et ne sont donc pas étiquetés en conséquence. Ils peuvent être stockés comme s'ils étaient classés WGK 3 (très dangereux pour l'eau (Allemagne)).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée



DESHARBANT ET ANTIMOUSSE READY Prêt à l'emploi 10284 G/B L1995-070

Version: 2.1

Date de révision:
04.10.2016

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR